

**National Aboriginal
Economic Development Board**



**Conseil national de
développement économique
des Autochtones**

Plan stratégique 2012-2015

**Conseil national de développement économique
des Autochtones (CNDEA)**

Date de publication : juin 2012

Message du président

Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA), je suis fier de présenter le Plan stratégique 2012-2015 du CNDEA.

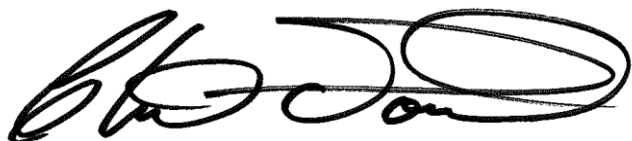
Le Conseil s'est vu confier par décret le mandat de conseiller le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada et d'autres ministres fédéraux au sujet de politiques, de programmes et de la coordination de programmes en lien avec le développement économique des Autochtones. En s'acquittant de son mandat, le CNDEA a formulé des avis et des recommandations sur plusieurs initiatives fédérales, dont le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones (le Cadre) et la reconduction de l'ensemble des programmes fédéraux de développement économique des Autochtones.

Le premier ministre Stephen Harper a dit : « L'objectif premier est le développement économique. Il s'agit évidemment de l'étape la plus essentielle pour améliorer la vie des Autochtones et de leurs familles. » Le CNDEA souscrit à ce sentiment et croit que le développement économique est la principale clé de l'autonomie.

En tant que chefs d'entreprises et dirigeants de collectivités autochtones, nous croyons fermement que le développement économique est essentiel pour améliorer le bien-être de la population et des collectivités autochtones. Chaque jour dans nos collectivités, nous voyons de nous-mêmes les bénéfices du développement économique qui permet aux jeunes d'acquérir la formation et les compétences nécessaires pour faire pleinement partie de la population active du pays, à des familles d'accumuler une plus grande richesse personnelle et aux collectivités de réduire la pauvreté et de stimuler la croissance économique. Toutefois, l'amélioration des résultats socioéconomiques n'est possible que si les Canadiens autochtones jouissent des mêmes possibilités en matière de création d'emplois, de revenu et de richesse que les autres Canadiens.

En 2009, le gouvernement a publié le Cadre qui met en place les conditions propices à une réforme fondamentale de la façon dont le gouvernement fédéral s'emploie à aider les Canadiens autochtones à devenir des participants à part entière de l'économie. Ses objectifs ne pourront se concrétiser que si nous mettons l'accent sur les possibilités et si nous éliminons les obstacles qui empêchent les Canadiens autochtones de prendre part à la prospérité économique du Canada.

Les priorités du CNDEA, telles qu'énoncées dans notre Plan stratégique, nous permettront de donner au gouvernement du Canada des avis stratégiques concrets sur les domaines prioritaires en matière de politiques, de programmes et de services de développement économique des Autochtones. À cette fin, notre Plan stratégique aidera à cibler les travaux du CNDEA pour conseiller le gouvernement du Canada en vue de réaliser des progrès tangibles à l'égard de la promotion du développement économique des Autochtones.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clarence Louie', with a stylized flourish at the end.

Chef Clarence Louie
Président
Conseil national de développement économique des Autochtones

Conseil national de développement économique des Autochtones

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) est un organisme formé par décret dont le mandat est de fournir au gouvernement fédéral des conseils sur les politiques et les programmes de développement économique à l'intention des Autochtones. Composé de dirigeants des affaires et des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis provenant de tout le Canada, le Conseil occupe la fonction importante d'aider le gouvernement fédéral à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques adaptés aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones du Canada. Le Conseil fournit aussi un lien vital entre les responsables de l'élaboration de politiques, les ministères fédéraux et les chefs d'entreprise et dirigeants locaux autochtones et non autochtones.

Les principales réalisations récentes du CNDEA comprennent, entre autres :

- la présentation de mémoires prébudgétaires en vue des budgets 2011 et 2012;
- la présentation d'un avis intitulé *Recommandations pour financer l'infrastructure des Premières Nations* afin de guider l'examen exhaustif du gouvernement du Canada;
- la formulation de recommandations sur la reconduction des programmes fédéraux de développement économique des Autochtones;
- la formulation de recommandations sur le nouveau Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones;
- *Building on Success: Strategies for Promoting Economic Development in the North*, mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord de la Chambre des communes.

Mandat

Le CNDEA a pour mandat de conseiller le ministre des Affaires autochtones et développement du Nord Canada et d'autres ministres fédéraux au sujet de politiques, de programmes et de la coordination de programmes en lien avec le développement économique des Autochtones.

Énoncé de mission

Le CNDEA conseillera le gouvernement fédéral et entamera un dialogue avec lui sur les politiques, les programmes et le financement nécessaires pour soutenir les entreprises, l'emploi et les possibilités économiques de la population autochtone partout au Canada.

Le CNDEA continuera de faire des représentations pour :

- augmenter le niveau de financement des programmes de développement économique des Autochtones à 10 p. 100 du total des dépenses du gouvernement du Canada pour les Autochtones;
- classer le financement fédéral des programmes de développement économique des Autochtones comme un financement non discrétionnaire;
- faire du développement économique des Autochtones un moyen de réduire les dépenses consacrées aux programmes sociaux et d'augmenter l'autonomie.

Vision

La vision du CNDEA est de faire en sorte que les Autochtones sont en santé, bien éduqués, financièrement autonomes et des participants à part entière de l'économie canadienne.

Activités principales

Le CNDEA s'engage à s'acquitter de son mandat et à donner suite aux priorités à long terme établies dans ce plan stratégique en exécutant les activités ci-dessous :

- se réunir quatre à six fois par an pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes fédéraux;
- mener des recherches et élaborer des études de cas sur des problèmes particuliers de développement économique des Autochtones;
- mobiliser des organisations autochtones fédérales, provinciales et nationales afin de faciliter la communication d'information sur les problèmes liés au développement économique des Autochtones;
- fournir régulièrement des conseils aux ministères et organismes fédéraux pour aider à promouvoir le développement économique des Autochtones;
- exercer un leadership dans les forums nationaux et internationaux pour aider à promouvoir les initiatives de développement économique des Autochtones;
- rencontrer des ministres et des comités parlementaires pour discuter de sujets d'intérêt en lien avec le développement économique des Autochtones;
- rendre compte des activités et de la performance du Conseil au ministre des Affaires autochtones et développement du Nord Canada;
- mesurer et suivre de près les progrès économiques des Autochtones au Canada;
- produire par écrit des recommandations et des rapports à l'intention du gouvernement du Canada sur le développement économique des Autochtones.

Priorités stratégiques du CNDEA

Le CNDEA a produit le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*, le premier effort d'ensemble du genre déployé afin de compiler des indicateurs et fixer des points de repère pour mesurer le bien-être social et économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le rapport a pour objet d'évaluer l'état de l'économie autochtone au Canada à l'aide de plusieurs indicateurs de base et suivre leur évolution.

Le Conseil harmonisera ses travaux à l'égard des priorités stratégiques avec l'objectif de garantir que ces indicateurs évoluent de façon positive. Ces indicateurs, retenus parce qu'ils représentent les domaines les plus importants pour mesurer les capacités actuelles et les progrès futurs, sont les suivants :

- emploi, revenu, richesse et bien-être – ce sont les indicateurs de base qui permettront de suivre les progrès économiques des Autochtones du Canada au fil du temps;
- éducation, entrepreneuriat et développement d'entreprise, gouvernance, infrastructure et terres et ressources – il s'agit des indicateurs fondamentaux qui suivent la capacité des Autochtones du Canada d'améliorer leur performance sur les indicateurs de base.

Les principales constatations issues du rapport d'analyse comparative sur le développement économique des Autochtones révèlent que : 1) **la population autochtone au Canada a fait des gains** sur plusieurs mesures économiques importantes, notamment l'emploi et le revenu; 2) **ces gains ne sont pas répartis également** entre les trois groupes d'ascendance autochtone; 3) **des écarts substantiels demeurent** entre les Autochtones du Canada et les autres Canadiens.

Ce plan stratégique a été élaboré en vue d'établir des priorités générales à long terme à l'égard du développement économique des Autochtones. Ces priorités guideront les travaux et les activités du CNDEA et de son Secrétariat au cours des trois prochaines années (2012 à 2015) et elles seront liées à des objectifs pertinents qui aideront à guider les interventions du gouvernement du Canada visant à combler les écarts entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis et les Canadiens non autochtones.

Pour 2012-2015, le CNDEA a retenu les priorités à long terme ci-dessous :

1. aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones;
2. augmenter la participation des Autochtones à de grands projets;
3. fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada.

Le CNDEA est d'avis qu'en ciblant l'aplanissement des obstacles au développement économique des Autochtones, il pourra créer les conditions propices à la croissance économique. L'augmentation de la participation des Autochtones à de grands projets sera un moyen efficace de combler les écarts socioéconomiques entre les Autochtones du Canada et les autres Canadiens en permettant aux premiers de participer en tant qu'entrepreneurs, employeurs et employés. Le fait de fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada fera en sorte que les activités et les ressources du Conseil seront alignées sur ses priorités à long terme.

« La contribution des Autochtones sera importante à notre prospérité. Des mesures concertées sont nécessaires pour surmonter les obstacles qui entravent la participation socio-économique de nombreux Autochtones. » – Discours du Trône, 3 juin 2011.

Priorité 1 Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones

i. Objectif

Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones en créant des bases solides pour permettre aux Autochtones de développer leur économie.

Il y a plusieurs obstacles au développement économique des Autochtones, mais il faut reconnaître que l'incidence de chacun dépend de la situation particulière des Autochtones et qu'elle variera parmi les Premières Nations, les Inuits et les Métis, leurs collectivités et leurs régions. Le *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones* (2009) du gouvernement du Canada reconnaît les principaux obstacles suivants : l'environnement législatif et réglementaire; l'accès aux terres et aux ressources; la main-d'œuvre qualifiée; les déficits de l'infrastructure; les options de financement limitées; et les lacunes des capacités.

Si nous voulons créer les conditions propices au développement économique des Autochtones, nous devons aplanir ces obstacles. Nous devons créer un environnement qui permet aux Autochtones de tirer parti des nouvelles possibilités économiques. Pour ce faire, nous devons non seulement examiner la source des obstacles qui inhibent le développement économique, mais également les exemples de succès et d'innovation en matière de développement économique des Autochtones afin de créer des options viables pour éliminer ces obstacles ou trouver des solutions créatives pour les surmonter.

ii. Domaines d'intervention prioritaires

Au cours des trois prochaines années, le CNDEA présentera au gouvernement fédéral des recommandations et des avis explicites pour aplanir les obstacles au développement économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Pour ce faire, le CNDEA examinera les principaux domaines ci-dessous :

- obstacles légaux et réglementaires
- gestion des terres et développement des ressources
- capacité de gouvernance
- infrastructure et services communautaires et commerciaux
- financement, investissements et nouveaux partenariats
- développement du marché du travail

Les travaux dans ces domaines éclaireront les recommandations liées au financement fédéral du développement économique des Autochtones, aux initiatives législatives et réglementaires et à la mesure du rendement.

iii. Résultats escomptés

Des règles du jeu équitables : les obstacles législatifs et réglementaires au développement économique sont éliminés et les Canadiens autochtones, leurs entreprises et leurs collectivités ont accès aux outils et aux ressources dont ils ont besoin pour tirer parti des possibilités économiques au même titre que leurs vis-à-vis non autochtones.

« Le développement plus intensif des ressources naturelles peut aussi offrir de nouvelles possibilités aux entreprises autochtones et créer des emplois bien rémunérés pour les peuples autochtones à proximité de leurs collectivités. » – Plan d'action économique de 2012

Priorité 2 Augmenter la participation des Autochtones à des projets majeurs

i. Objectif

Préparer les collectivités et les populations autochtones à saisir des possibilités et à participer à de grands projets.

Selon le Plan d'action économique du Canada 2012, « au cours de la prochaine décennie, on prévoit investir environ 500 milliards de dollars dans plus de 500 projets économiques majeurs, et ce, partout au Canada ». Bon nombre de ces investissements sont situés dans nos collectivités ou à proximité, ce qui créera des retombées économiques importantes, notamment des revenus supplémentaires pour les entreprises et des possibilités d'emploi.

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée sera crucial pour soutenir les projets d'exploitation des ressources en cours et capitaliser sur les possibilités futures. Les pénuries de main-d'œuvre auront une incidence sur la croissance économique et le rythme de l'exploitation des ressources. Par conséquent, il est essentiel d'augmenter les taux de participation au sein de groupes sous-représentés pour combler les pénuries de personnel. L'augmentation du taux de participation des Autochtones représente un potentiel considérable pour régler les problèmes du marché du travail.

Les populations et les collectivités autochtones doivent se préparer à participer à de grands projets de façon à posséder les capacités de maximiser les possibilités de développement économique. Compte tenu de l'échelle et de l'importance des grands projets dans tout le pays, les Autochtones ne peuvent se contenter d'un rôle de spectateurs tandis que les ressources sont extraites de leurs territoires ancestraux, selon des modèles qui limitent leurs gains financiers et leur participation tout en ayant des effets négatifs sur leur mode de vie.

ii. Domaines d'intervention prioritaires

Pour préparer les collectivités et les populations autochtones à participer pleinement à de grands projets, le CNDEA examinera des façons de donner les moyens aux Autochtones de participer comme fournisseurs de biens et de services, employés et actionnaires du développement dans les domaines ci-dessous :

- dialogue et négociations
- participation au capital et partage des revenus
- formation et perfectionnement
- développement des infrastructures
- développement des possibilités d'affaires

Au cours des trois prochaines années, le CNDEA présentera au gouvernement du Canada des recommandations et des avis explicites sur la façon d'augmenter la participation des Premières Nations, des Inuits et des Métis à des grands projets.

iii. Résultats escomptés

Le gouvernement du Canada collaborera avec des collectivités autochtones et le secteur privé pour faire en sorte que les collectivités autochtones possèdent les connaissances et les ressources nécessaires pour tirer parti de façon proactive des possibilités de développement qu'offrent les grands projets en cours et à venir et pour en tirer des bénéfices.

« Le nouveau gouvernement du Canada s'efforce de mettre en place une stratégie plus cohérente et plus pratique qui permettrait d'accroître la participation des Autochtones à l'économie afin qu'ils puissent tirer parti d'une vaste gamme de possibilités économiques. Le CNDEA est un organisme privé indépendant qui défend les intérêts de tous les Autochtones en matière de développement économique. Il est en mesure de jouer un rôle de premier plan dans le cadre de cette initiative. »

– L'honorable Jim Prentice, C.P., c.r., juillet 2007

Priorité 3 Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada

i. Objectif

Améliorer la gouvernance et les processus du CNDEA pour lui permettre de s'acquitter de son mandat de fournir des avis stratégiques au gouvernement du Canada.

En accord avec la priorité « orienter le rôle du gouvernement fédéral » du *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones*, le gouvernement du Canada s'est engagé à renforcer le rôle du Conseil national de développement économique des Autochtones.

À l'appui de cet engagement, le Conseil a entrepris en 2011-2012 un examen de sa structure de gouvernance afin de cerner ses forces et ses faiblesses et de renforcer l'organisation en assurant l'amélioration et l'efficacité continues du Conseil.

ii. Domaines d'intervention prioritaires

Pour garantir que le CNDEA s'acquitte de son mandat, le Conseil s'est engagé à exécuter les travaux ci-dessous de 2012 à 2015 :

- accroître la collaboration et les liens entre le gouvernement du Canada, les provinces et les organisations autochtones nationales;
- améliorer et maintenir une bonne structure et de bonnes pratiques de gouvernance;
- améliorer la planification, la coordination et l'établissement de rapports;
- faire connaître le CNDEA et ses travaux.

Pour ce faire, le CNDEA publiera en 2012-2013 le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*. D'ici 2013, nous publierons une annexe au rapport dans laquelle nous décrirons des mesures socioéconomiques, comme la formation, les ressources et le développement social. D'ici 2015, le CNDEA publiera le rapport de l'évolution du développement économique des Autochtones qui suivra les progrès des Autochtones du Canada sur l'ensemble des indicateurs énumérés dans le rapport.

Le CNDEA et son Secrétariat ont déjà pris des mesures afin d'améliorer la gouvernance et ils continueront de s'employer avec diligence à fournir une valeur stratégique aux ministres et au gouvernement dans son ensemble.

iii. Résultats escomptés

Le Conseil a une visibilité accrue et une crédibilité reconnue qui lui permettent d'influer sur l'orientation stratégique du gouvernement du Canada par rapport au développement économique des Autochtones.

Conclusion

Le Conseil national de développement économique des Autochtones affirme qu'il est dans l'intérêt de tous les Canadiens, autochtones et non autochtones, de faire en sorte que les Premières Nations, les Inuits et les Métis participent à part entière à l'économie et puissent apporter une réelle contribution à la prospérité économique du Canada. Les Autochtones du Canada devraient être à même de faire des progrès sans précédent pour devenir des participants à part entière de l'économie canadienne en tant qu'entrepreneurs, gestionnaires fonciers, employeurs et employés.

Nous sommes impatients de poursuivre nos travaux avec le gouvernement du Canada pour favoriser le développement économique des Autochtones et donner suite aux priorités à long terme du Conseil dans l'espoir d'améliorer la situation des Autochtones du Canada.

Membres du CNDEA

Chef Clarence Louie (président), Colombie-Britannique
Chef, bande indienne d'Osoyoos

Dawn Madahbee (vice-présidente), Ontario
Directrice générale, Waubetek Business Development Corporation

Pita Aatami (conseiller), Québec
Ex-président, Société Makivik

Richard Francis, Nouveau-Brunswick
Ex-directeur du développement économique, Première Nation de Kingsclear

John Michael Keyuk, Saskatchewan
Vice-président, G. Raymond Contracting Ltd.

Matthew Mukash, Québec
Grand chef, Grand Conseil des Cris

Chef Terrance Paul, Nouvelle-Écosse
Chef, Première Nation de Membertou

James Ross, Territoires du Nord-Ouest
Président, Aura Ross Resources Limited

Chef Sharon Stinson Henry
Chef, Première Nation Rama Mnjikaning